

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-060

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	14
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	7
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 Juillet à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Meuzac sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

26 Juin 2025

PRESENTS : DITLECADET Marc, DRUAUX Vincent, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :



- BIARNAIX Delphine (Pouvoir à Gilbert TARRADE),
- DE NEUVILLE Christine (Pouvoir à Michel MOURET),
- DUBOIS Jean-Louis (Pouvoir à Marc DITLECADET),
- DUPONT Eric,
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Jean-Paul LONGQUEUE),
- MARTHON Alain (Pouvoir à Christian LATOUILLE),
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL),
- REDON-SARRAZY (Pouvoir à Guy MONTET).

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy MONTET

Monsieur le Président rappelle que ce document élaboré par le SICTOM SUD HAUTE VIENNE a été transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire.

VU le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par le **SICTOM SUD HAUTE VIENNE** et joint en annexe,

CONSIDERANT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service, en application des articles L.2224-5 et L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est destiné à l'information des usagers par présentation à l'assemblée délibérante de notre établissement public de coopération intercommunale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel du service public d'élimination des déchets élaboré par le **SICTOM SUD HAUTE VIENNE** au titre de l'année 2024.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mis en ligne en préfecture
087-200040814-20250707-2025-060-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MEUZAC, LE 7 JUILLET 2025

Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET

Le Secrétaire de séance :
Guy MONTET



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250707-2025-060-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025